

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec



Le présent fichier est une publication en ligne reçue en dépôt légal, convertie en format PDF et archivée par Bibliothèque et Archives nationales du Québec. L'information contenue dans le fichier peut donc être périmée et certains liens externes peuvent être inactifs.

Version visionnée sur le site Internet d'origine le 1er septembre 2009.

Section du dépôt légal

DIVERSITÉ culturelle

MONDIALISATION

La diversité en question

Bulletin de nouvelles

Abonnement

Archives

À l'agenda

Communiqués / Discours /
Déclarations

Publications / Études

Politiques et mesures Bonnes
pratiques

Sites d'intérêt

Bulletin de nouvelles sur la diversité des expressions culturelles

Vol. 9, no 11, lundi 30 mars 2009

**Les travaux de mise en œuvre de la Convention sur la diversité des
expressions culturelles sont en cours !**

DANS CE NUMÉRO :

Suivi de la Convention

- Les travaux de mise en œuvre de la Convention sur la diversité des expressions culturelles sont en cours !

Communiqués, discours, déclarations

- Koïchiro Matsuura ouvre la deuxième session extraordinaire du Comité intergouvernemental pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles
- La Coalition française pour la diversité culturelle fait écho à une décision de la Cour de Justice des Communautés européennes
- Abdou Diouf inaugure la Chaire Senghor de l'Université du Québec en Outaouais
- Ratification du protocole d'entente créant l'Observatoire démographique et statistique de l'espace Francophone

Publications récentes

- Publication du Rapport oral de la deuxième session extraordinaire du Comité intergouvernemental pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles
- L'Union internationale des télécommunications publie un nouvel indice de développement des TIC permettant de comparer 154 pays

Politiques et mesures culturelles - Bonnes pratiques

- La diversité culturelle appliquée au monde de l'édition : le livre équitable

Autres actualités d'intérêt

- La Journée Mondiale du théâtre célébrée le 27 mars

Suivi de la Convention


Les travaux de mise en œuvre de la Convention sur la diversité des expressions culturelles sont en cours !

À l'occasion de la première Conférence des Parties à la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, le Comité intergouvernemental a reçu le mandat d'élaborer les directives opérationnelles nécessaires à la mise en œuvre de la Convention.

Le Comité intergouvernemental a tenu jusqu'ici deux rencontres ordinaires, l'une à Ottawa, Canada, du 10 au 13 décembre 2007 et l'autre à Paris, France, du 8 au 12

décembre 2008. À ces rencontres s'ajoutent deux séances extraordinaires du Comité. La première a eu lieu à Paris, du 24 au 27 juin 2008, et la deuxième, dans cette même ville, du 23 au 25 mars 2009. La seconde Conférence des Parties doit avoir lieu au mois de juin prochain, au Siège de l'UNESCO, à Paris.

Au moment d'écrire ces lignes, 97 Parties (96 États et la Communauté européenne en tant qu'organisation d'intégration économique régionale) ont ratifié ce traité. Bien que les travaux de mise en œuvre de la Convention poursuivent leur cours normal, la campagne de mobilisation en vue de la [ratification de la Convention](#) par les États membres qui ne l'ont pas encore fait doit plus que jamais se poursuivre, avec ferveur et persuasion ! Car la légitimité de la Convention sera proportionnelle au nombre d'États appartenant à toutes les régions du monde qui la ratifient, l'acceptent, l'approuvent ou y adhèrent.

- ["Pourquoi les États doivent-ils ratifier cette Convention ?"](#) Pour le savoir, consulter notre Bulletin du 16 janvier 2006
- [Quelle est la procédure à suivre pour ratifier la Convention ?](#) Prendre connaissance des indications fournies par l'UNESCO à cet égard
- [Texte officiel de la Convention](#) 
- [États parties à la Convention](#)

Haut de la page 

Communiqués, discours, déclarations

Koïchiro Matsuura ouvre la deuxième session extraordinaire du Comité intergouvernemental pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles

Le 23 mars 2009, M. Koïchiro Matsuura, Directeur général de l'UNESCO, a ouvert la deuxième session extraordinaire du Comité intergouvernemental pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles au siège de l'UNESCO.

Après avoir souhaité la bienvenue à la Présidente du Comité, Madame Véra Lacoëuilhe (Sainte-Lucie), et rendu hommage à son appui indéfectible en faveur de la Convention, le Directeur général s'est félicité de ce que la Convention, entrée en vigueur le 18 mars 2007, compte à ce jour 96 États Parties.

« Je sais que cette Convention a grandement aidé à inscrire la question de la diversité culturelle au cœur des problématiques du dialogue, de la créativité et du développement. Ses principes fondateurs, mieux reconnus au niveau international, irriguent à présent nombre de plans nationaux, notamment dans les domaines des politiques culturelles et éducatives, a poursuivi le Directeur général, soulignant qu'en matière de normes et standards internationaux, l'UNESCO se trouve à présent, avec la Convention de 1972 sur la protection du patrimoine mondial, la Convention de 2003 sur la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, et la Convention de 2005, dotée d'un socle normatif exhaustif, apte à protéger et promouvoir, de manière complémentaire, les multiples aspects de la diversité culturelle, relate l'UNESCO dans son site Internet.

Le Directeur général a rappelé que le Comité avait pratiquement rempli le mandat qui lui avait été confié par la Conférence des Parties en juin 2007 en adoptant une série de directives et il a noté que la présente session extraordinaire permettrait de compléter ce travail par l'examen du projet de directives opérationnelles relatives à l'article 16, intitulé " Traitement préférentiel pour les pays en développement ".

M. Matsuura s'est par ailleurs réjoui de la poursuite de la réflexion sur les modalités de financement du Fonds international pour la diversité culturelle, dont les ressources s'élèvent à plus d'un million de dollars, et des nouvelles contributions reçues récemment. " Ces exemples sont très encourageants. Pour ma part, j'espère très vivement que de nouvelles contributions ou dons pourront être effectués afin de soutenir les industries culturelles des pays en développement " a poursuivi M. Matsuura.

Rappelant que le travail du Comité serait transmis pour examen et approbation à la

prochaine Conférence des Parties, qui se tiendra au Siège de l'UNESCO, du 15 au 18 juin 2009, le Directeur général a conclu qu'il s'agira d'une étape cruciale pour la vie de la Convention puisqu'elle marquera concrètement le début de sa mise en œuvre opérationnelle et avec elle, du Fonds international pour la diversité culturelle » précise l'UNESCO dans ce site.

Source :

- [Site Internet de l'UNESCO](#)

Haut de la page 

La Coalition française pour la diversité culturelle fait écho à une décision de la Cour de Justice des Communautés européennes

La Coalition française pour la diversité culturelle met en lumière, dans son site Internet, une récente décision de la Cour de Justice des Communautés européennes (CJCE) qu'elle qualifie de « respectueuse de la diversité des expressions culturelles ». Nous reproduisons ici ce texte.

« La Cour de Justice des Communautés européennes (CJCE) adopte dans son arrêt UTECA rendu le 5 mars dernier une vision respectueuse de la diversité des expressions culturelles. Interrogée par le juge espagnol, la Cour devait déterminer la validité d'une réglementation obligeant les télévisions à investir 5 % de leurs recettes d'exploitation dans le financement de films et téléfilms européens et à affecter 60 % de ces 5 % à des œuvres de langue originale espagnole. Ce système qui était contesté par les télévisions commerciales espagnoles, a été jugé par la CJCE parfaitement compatible avec la directive "Télévisions sans frontières" qui ne contient aucune disposition sur cet aspect précis du financement des productions et donne même aux États membres la faculté de prévoir des règles plus détaillées ou plus strictes dans les domaines qu'elle couvre. Le juge communautaire va plus loin : s'il souligne que la mesure relative à l'obligation d'investissement dans les œuvres de langue espagnole est contraire aux 4 grandes libertés du marché intérieur, il indique que la promotion de la diversité linguistique correspond à une raison impérieuse d'intérêt général justifiant une telle violation. Il est à noter que la CJCE fait ici pour la première fois référence à la convention UNESCO pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles pour souligner que " la diversité linguistique est un élément fondamental de la diversité culturelle " qui ne doit pas nécessairement être assortie d'autres critères culturels pour [...] justifier une restriction à l'une des libertés fondamentales du Traité. Le juge communautaire fait ainsi montre d'une vision large de la culture et met en échec la thèse de la Commission qui, fidèle à sa tradition de contrôle très strict des aides d'État au cinéma, soutenait qu'il était nécessaire de fixer des critères pour s'assurer que ce financement était destiné uniquement à des "produits culturels"».

Source :

- [Site Internet de la Coalition française pour la diversité culturelle](#)

Haut de la page 

Abdou Diouf inaugure la Chaire Senghor de l'Université du Québec en Outaouais

Alors que l'Université du Québec en Outaouais lui décernait récemment un doctorat *Honoris causa*, le Secrétaire général de la Francophonie, Abdou Diouf a profité de l'occasion pour citer Léopold Sédar Senghor, poète, homme d'État et éducateur sénégalais selon qui « la culture est la condition première et le but ultime de tout développement ».

Rappelant l'importance de la « recherche permanente de ce qui unit et non de ce qui divise », Abdou Diouf s'est exprimé en ces termes : « Et c'est cette conviction profonde que je m'emploie à servir, aujourd'hui, au sein de la Francophonie qui entend élever le respect de la diversité des identités culturelles, leur égale dignité, au rang de projet sociétal à l'échelle du monde. Car il s'agit là d'un enjeu essentiel à l'avènement de cette gouvernance mondiale que je viens d'évoquer, à l'avènement d'une mondialisation maîtrisée et d'une démocratie planétaire, solidaire, unie sur l'essentiel, mais respectueuse des différences ».

M. Diouf a de plus procédé à l'inauguration, à l'Université du Québec en Outaouais,

d'une chaire Senghor dont les travaux seront centrés sur le développement des collectivités territoriales et sur la contribution intellectuelle de Léopold Sédar Senghor à l'épanouissement de la Francophonie. Dans tout l'espace francophone, il existe dix autres chaires Senghor, dans les universités d'Alexandrie, Bucarest, Beyrouth, Cluj, Hanoï, Lyon III, Montréal, Ouagadougou, Perpignan et Yaoundé.

Les allocutions prononcées à ces occasions sont disponibles dans le site de l'Organisation internationale de la Francophonie.

Sources :

- [Communiqué de l'Agence universitaire de la Francophonie](#)
- [Site Internet de l'Organisation internationale de la Francophonie](#)

Haut de la page 

Ratification du protocole d'entente créant l'Observatoire démographique et statistique de l'espace Francophone

Le protocole d'entente créant l'Observatoire démographique et statistique de l'espace Francophone a été ratifié le 25 mars à Montréal en présence du secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), Abdou Diouf. La création de cet observatoire découle d'un engagement pris par le premier ministre du Québec, Jean Charest, à l'occasion du XII^e Sommet de la Francophonie à Québec, en octobre 2008.

« Les signataires du protocole sont le ministre des Relations internationales du Québec et ministre responsable de la Francophonie, Pierre Arcand, l'administrateur de l'OIF, Clément Duhaime, le recteur de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), Bernard Cerquiglini et la vice-rectrice aux études et activités internationales de l'Université Laval, Nicole Lacasse, précise-t-on dans le site du ministère des Relations internationales.

L'Observatoire permettra l'élaboration d'un tableau d'ensemble permanent sur l'évolution de la situation du français dans le monde. Les données colligées seront mises à la disposition de l'OIF en complément des analyses et des études conduites pour permettre aux chefs d'État et de gouvernement de prendre les décisions stratégiques afin de développer des mesures plus ciblées en faveur de la promotion du français.

Se réjouissant de cette entente, le secrétaire général de la Francophonie a déclaré : "Alors qu'il est demandé à l'OIF et aux opérateurs de la Francophonie d'axer leur gestion sur les résultats et de développer des indicateurs de la performance de leurs actions, il s'avère indispensable de suivre l'évolution de la situation linguistique. "

Pour sa part, le ministre Arcand, a souligné que " la création de cet observatoire assure un rayonnement international de l'expertise québécoise en matière de démographie et de linguistique. Cet engagement de notre gouvernement démontre également toute l'importance qu'accorde le Québec à la langue française ici et dans le monde ".

A l'initiative du gouvernement du Québec, l'Observatoire financé à hauteur de 650 000 \$ grâce au partenariat de l'OIF, l'AUF et de l'Université Laval, sera mis en place pour les quatre prochaines années. Le Secrétariat à la politique linguistique du Québec y participera en offrant son expertise en matière d'élaboration et de mise en œuvre de politiques linguistiques. Pour sa part, l'AUF mobilisera les membres de ses réseaux de chercheurs, notamment ceux du Sud, afin qu'ils puissent pleinement collaborer à ce projet. Enfin, l'Université Laval assurera le leadership scientifique, rendra accessibles ses ressources documentaires et abritera le nouvel observatoire. Le directeur de l'Observatoire proviendra également du corps professoral de l'Université Laval. »

Source :

- [Site Internet du ministère des Relations internationales du Québec](#)

Haut de la page 

Publications récentes

Publication du Rapport oral de la deuxième session extraordinaire du Comité intergouvernemental pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles

Le Rapport oral présenté par M. Mouhamed Konaté, Rapporteur de la deuxième session extraordinaire du Comité intergouvernemental pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles est maintenant disponible, en français, dans le site Internet de l'UNESCO. Cette session s'est tenue à Paris du 23 au 25 mars.

Source :

- [Site Internet de l'UNESCO](#)

Haut de la page 

L'Union internationale des télécommunications publie un nouvel indice de développement des TIC permettant de comparer 154 pays

L'Union internationale des télécommunications publie un nouvel indice UIT de développement des technologies de l'information et de la communication (TIC). Cet indice compare l'évolution des TIC dans 154 pays sur une période de cinq ans (2002-2007).

« Cet indice, précise-t-on dans le site de l'UIT, est établi sur la base de 11 indicateurs qui, ensemble, constituent une référence aux niveaux mondial, régional, et national. Ces indicateurs concernent l'accès aux TIC, l'utilisation des TIC et les compétences dans ce domaine, et aussi le nombre de ménages ayant un ordinateur, le nombre d'internautes et les taux d'alphabétisation.

Les pays les plus avancés dans le domaine des TIC sont les pays d'Europe du Nord. La République de Corée est l'exception. Le nouvel indice UIT de développement des TIC situe la Suède au premier rang. Viennent ensuite la République de Corée, le Danemark, les Pays-Bas, l'Islande et la Norvège, puis d'autres pays, essentiellement des pays à revenus élevés d'Europe, d'Asie et d'Amérique du Nord. L'Europe occidentale et l'Europe du Nord ainsi que l'Amérique du Nord sont les régions les mieux classées en termes d'IDI et la plupart des pays de ces régions sont dans les vingt premiers pays en ce qui concerne l'utilisation des TIC. Les pays pauvres, en particulier les pays les moins avancés, restent au bas de l'échelle, avec un accès limité aux infrastructures TIC, téléphonie fixe et mobile, Internet et large bande compris ».

Source :

- [Site Internet de l'Union internationale des télécommunications](#)

Haut de la page 

Politiques et mesures culturelles - Bonnes pratiques

La diversité culturelle appliquée au monde de l'édition : le livre équitable

« La bibliodiversité est la diversité culturelle appliquée au monde du livre; en écho à la biodiversité, elle fait référence à une nécessaire diversité des productions éditoriales mises à la disposition des lecteurs. » Cet extrait de la [Déclaration internationale des éditeurs indépendants](#) pour la protection et la promotion de la bibliodiversité, adoptée en 2007, inspire plusieurs projets réalisés par l'Alliance des éditeurs indépendants (AEI), tels la coédition et le livre équitable.

L'Alliance des éditeurs indépendants est une association française à but non lucratif, créée en 2002, qui regroupe quelque 80 maisons d'édition et collectifs d'éditeurs de 45 pays. Elle présentait récemment ses activités dans le cadre du Salon du livre de Paris.

Par la mise en place progressive d'un réseau international, l'Alliance participe à la circulation des idées, à la construction d'une société civile internationale et à la promotion de la bibliodiversité. « Le travail s'organise, entre autres, au sein de réseaux linguistiques (anglophone, arabophone, francophone, hispanophone, lusophone, etc.) »

précise-t-on dans le site de cette organisation. « L'Alliance des éditeurs indépendants s'attache à promouvoir des accords commerciaux justes et solidaires entre ses membres, en suscitant et développant particulièrement les processus de coédition – par exemple sous le label "Le livre équitable", et défend des textes de positionnements, au travers des différentes Déclarations (Dakar en 2003, Guadalajara en 2005) et des Appels (lancés aux lecteurs ou aux professionnels du monde éditorial.

Le programme de coédition de l'Alliance permet à de petits éditeurs d'allier leurs forces autour d'une collection ou d'un ouvrage, en faisant des économies d'échelle, dans un esprit d'association qui respecte l'identité de chacun. Des éditeurs de tous les continents ont ainsi décidé de s'associer pour coéditer ensemble, en inventant "Le livre équitable". Résultat d'une autre relation commerciale, basée sur la répartition des coûts, la confiance et la transparence, le livre, à la fois bien culturel, social et économique, peut être consommé de manière équitable (...).

Dans certaines coéditions, une règle de péréquation permet en effet aux éditeurs les moins favorisés de ne supporter que des coûts très inférieurs à ceux pris en charge par les autres éditeurs participant à l'opération. Du fait de cette solidarité commerciale, "Le livre équitable" vendu 15 euro en France, sera par exemple en vente à 8 euro au Maroc et à 5 euro au Cameroun. Selon les principes du commerce équitable, ce partenariat commercial entre éditeurs se fonde et se construit lui aussi sur le dialogue, la transparence et le respect. Ce partenariat permet également aux producteurs du Sud de commercialiser leurs produits à des prix stables et au bénéfice des populations locales et nationales ».

Pour mieux connaître les activités de l'Alliance des éditeurs indépendants, nous vous référons à son [site Internet](#).

Source :

- [Site Internet de l'Alliance des éditeurs indépendants](#)

Haut de la page 

Autres actualités d'intérêt

La Journée Mondiale du théâtre célébrée le 27 mars

Créée en 1961 par l'Institut International du Théâtre (IIT) et célébrée annuellement le 27 mars, la Journée mondiale du théâtre est une formidable tribune à l'échelle de la planète pour célébrer l'art théâtral. L'IIT propose chaque année la diffusion et la lecture d'un message international qui est rédigé par une personnalité théâtrale de renommée internationale. En 2009, c'est Augusto Boal, homme de théâtre brésilien et politicien engagé, fondateur du mouvement Le Théâtre de l'Opprimé, qui signe ce message dans lequel il rappelle que : « être citoyen, ce n'est pas vivre en société, c'est la changer ». Ce texte est disponible dans le [site de l'Institut International du Théâtre](#).

Les manifestations qui marquent la Journée Mondiale du Théâtre permettent de sensibiliser l'opinion publique au rôle de la création théâtrale dans le développement des sociétés et sont une occasion pour les artistes de la scène de partager avec leur public une vision de leur art.

Source :

- [Institut International du Théâtre](#)

Haut de la page 

